

Commune de Dénat



Tarn

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL**

Du 07 novembre 2024

Date de la convocation : 29 octobre 2024

Membres présents : Olivier OUSTRIC, Grégory AVEROUS, Marie ESTEVENY, Isabelle PREGET, Jérôme GRAS, Patrick ANDRAL, Géraldine CANAC SERNA, Emilie GOUBAULT, Sabrina FABRE,

Absents excusés :

Hervé MARTIN donne pouvoir à Grégory Avérous

Emilie JARLAN donne pouvoir à Géraldine Canac Serna

Philippe CASSAGNAUD donne pouvoir à Patrick Andral

Claudine CAVAILLES donne pouvoir à Sabrina Fabre

Joël PALOUS donne pouvoir à Olivier Oustric

Absent :

Vincent WILZER

Marie ESTEVENY est désignée secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier OUSTRIC, maire.

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil du 18 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

DCM 20241105 Parcelles C 911 et C 912

Monsieur le Maire informe les conseillers que le consort Andral a proposé à la commune de lui céder les parcelles C 911 et C 912 qui correspondent à la rue des Noyers et à l'espace vert du lotissement. La voirie, l'éclairage public et l'assainissement ayant été transférés à la commune, ces parcelles n'ont donc pas lieu de rester dans le domaine privé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité.

DCM 20241102 Création/suppression d'un poste d'adjoint administratif et de trois postes d'adjoint technique à la suite d'avancements de grade

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du tableau des agents promouvables en 2024 :

- Un agent au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- Trois agents au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Compte tenu des avancements de grade à compter du 01/12/2024, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression de 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet, 1 poste d'adjoint technique à temps complet et 2 postes d'adjoint technique à temps non complet.
- La création de 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet, 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet et 2 postes d'adjoint technique principal à temps non complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire.

DCM 20241103 Mise à jour du tableau des effectifs :

Pour donner suite à l'approbation du conseil municipal relative à l'avancement de grade d'un adjoint administratif et de trois adjoints techniques et de la modification de durée de travail d'un adjoint technique, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité territorial à compter du 1^{er} décembre 2024 ci-dessous :

FILIERES - GRADES	Effectif TC	Effectif TNC	Quotité	Total
Filière administrative				
Catégorie C				
Adjoint administratif		1	57 %	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		1	88 %	
Filière Technique				
Catégorie C				
Adjoint technique		1	76 %	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1		100 %	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		2	76 %	
Effectif au 01/12/2024	1	5		6

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

DCM 20241104 Modification du rythme horaire d'un adjoint technique

Pour poursuivre l'approbation du conseil municipal dans la modification de la durée de travail d'un adjoint technique, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de l'adjoint technique permanent Céline Fontès à temps non complet à 25 heures. En effet,

15 minutes par jour est ce temps supplémentaire nécessaire pour le ménage de l'école le soir dès qu'il n'y a plus d'enfants à la garderie.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide de porter à compter du 01/12/2024, le temps hebdomadaire de travail à 26h30 de cet adjoint technique territorial au service scolaire. Monsieur le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DCM 2024-1106 Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable d'Albi a adressé à la commune la liste des créances irrécouvrables portant sur l'exercice 2023 pour le budget principal.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recette pour la redevance de la licence IV et le loyer de l'épicerie d'avril à septembre 2023.

Compte tenu du caractère irrécouvrable de ces sommes, le Service de Gestion Comptable demande à la commune d'admettre en non-valeur la somme indiquée, conformément à l'état transmis pour le montant total de 1 740,00 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette admission en non-valeur.

DCM 2024-1101 Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits figurant au budget.

En effet, dans le cadre de la construction de la nouvelle école, il a été acté un avenant pour le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 18 000,00 € et conclu des travaux complémentaires d'isolation pour 13 000,00 €.

Ces dépenses seront financées par l'inscription suite à la notification de la subvention DETR de la Tranche 3 (+13 000,00 €) et par la diminution de crédits sur l'équipement du cimetière (-10 000,00 €) et sur la rénovation énergétique de la mairie (-8 000,00 €).

Le préfinancement des subventions de l'école est assuré par un prêt relais qui doit être remboursé le 31 janvier 2025.

Par suite du décalage du versement du FCTVA et de certaines subventions, il reste 350 000,00 € à rembourser sur ce prêt relais. Les subventions restant à percevoir et le FCTVA seront perçus d'ici la fin du mois de juin 2025. Nous devons donc faire un deuxième prêt relais pour rembourser le premier prêt relais.

Ce deuxième prêt relais sera remboursé d'ici l'été 2025.

Le conseil municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire et adopte la décision modificative proposée.

Avis périmètre ABF

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu un courrier émanant de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn (ABF) qui propose de modifier le Périmètre Délimité des Abords de l'église.

Actuellement, ce périmètre est un cercle de 500 mètres de rayon dont le centre est l'église Notre-Dame-de-l'Assomption.

Après discussions, afin de conserver le charme de notre village, les conseillers décident à l'unanimité de garder le périmètre des 500 m autour de l'église et de demander à l'ABF d'y inclure les terrains des futurs lotissements.

ARR20240901 Arrêté changement d'horaire d'hiver éclairage public

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un constat a été fait sur l'éclairage public en hiver et notamment au niveau des arrêts de bus pour les collégiens : les collégiens sont dans le noir. Il informe les conseillers qu'un arrêté a été pris pour avancer au 1^{er} septembre le déclenchement de l'heure d'hiver de l'éclairage public.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Questions diverses :

L'arbre de la laïcité sera planté lundi 09 décembre 2024 à 10h avec les représentants de la DDEN et du conseil départemental.

Le 06 décembre sera le 1^{er} rendez-vous d'un contrôle URSSAF.

La cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 aura lieu le 10 novembre à 11h15 au monument aux morts.

Plusieurs travaux prévus seront réalisés dans l'hiver : l'amélioration du réseau pluvial à Viguier, la réfection d'une partie de la rue de la paix à Boudret, l'aménagement de la fin de la rue de Goy et la réfection d'une partie de la voirie à la Teulière.

Concernant l'adressage, un courrier sera envoyé aux propriétaires de biens immobiliers à Dénat afin qu'ils viennent en mairie chercher leur certificat d'adressage et la plaque comportant le numéro de leur habitation.

Un arrêté leur sera délivré en même temps.

Les travaux de l'Assou ont pris du retard à cause de crues.

Les arbres morts sont enlevés mais les souches et les racines sont laissées afin de maintenir les talus.

En trois semaines, nous avons ramassé 720 kg de déchets divers et dépôts sauvage.

Face à ces incivilités, un devis pour poser des caméras est en cours et une demande d'autorisation de filmer sera déposée à la préfecture.

Un devis a été demandé à Sébastien Artuso pour le nettoyage du toit et des chéneaux de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h30.

Le maire
Olivier Oustric

La secrétaire de séance
Marie Estéveny